Finances

Rapport annuel 2016–2017



Finances Rapport annuel 2016-2017

Province du Nouveau-Brunswick CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1857-1 (édition imprimée bilingue) ISBN 978-1-4605-1859-5 (PDF : version française)

ISSN 2371-2864 (édition imprimée bilingue) ISSN 2371-2880 (PDF : version française)

11485 | 2017.10 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenante-gouverneure L'honorable Jocelyne Roy Vienneau Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Finances du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1 avril 2016 au 31 mars 2017.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.

La ministre,

L'honorable Cathy Rogers

De la sous-ministre à la ministre

L'honorable Cathy Rogers Ministre des Finances

Madame,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère des Finances pour l'exercice financier du 1 avril 2016 au 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distinguées.

La sous-ministre, Nicole Picot

Table des matières

Message de la ministre
Message de la sous-ministre
Priorités stratégiques
Faits saillants
Mesures de rendement
Survol des activités du Ministère8
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants
Information financière
Résumé des activités de recrutement
Résumé des projets de loi et des activités législatives
Résumé des activités liées aux langues officielles
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général
Rapport sur la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public
Annexe : Volumes d'activité pour 2016-2017

Message de la ministre

Cette dernière année a été fructueuse et positive pour le Nouveau-Brunswick, alors que nous continuons à constater une croissance économique stable.

Notre gouvernement a un plan pour rétablir l'équilibre de nos finances d'ici 2020-2021 tout en investissant de manière réfléchie et stratégique dans les priorités des citoyens du Nouveau-Brunswick. C'est avec fierté que je vous informe que cette année, nous avons encore une fois réussi à réduire le déficit d'une manière stable et responsable. Nous atteignons nos objectifs financiers. Ce qui compte encore plus, c'est que nous y sommes arrivés sans faire de compressions radicales dans les programmes auxquels les gens du Nouveau-Brunswick sont attachés.

Cette année, les prévisionnistes tout comme les établissements privés ont remarqué que le Nouveau-Brunswick est en bonne voie en ce qui concerne la gestion de nos finances. Depuis 2014, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a réduit le déficit de la province de moitié, et nous sommes en voie de l'éliminer d'ici le budget 2020. La croissance économique du Nouveau-Brunswick a atteint son plus haut niveau depuis dix ans en 2015 et a surpassé les attentes en 2016.

En outre, notre gouvernement a fièrement annoncé cette année de nouvelles ententes de partage des recettes fiscales entre le gouvernement provincial et les six Premières Nations malécites du Nouveau-Brunswick, une annonce à laquelle je suis extrêmement heureuse de prendre part. Les ententes visent à promouvoir le développement économique et la création d'emplois dans les communautés des Premières Nations. Les Premières Nations contribuent grandement à notre province, et notre gouvernement est résolu à rétablir cette relation.

En conclusion, je me réjouis de vivre une autre année à titre de ministre des Finances, alors que notre gouvernement maintient son engagement envers le parcours défini dans notre plan financier. J'aimerais souligner le dévouement et le professionnalisme des employés du ministère des Finances qui travaillent ardemment pour soutenir les familles et les collectivités du Nouveau-Brunswick tous les jours. En tant que ministère, nous sommes encouragés par le récent rendement économique de notre province, et nous continuerons à miser sur cet élan positif.

L'honorable Cathy Rogers Ministre des Finances

Message de la sous-ministre

L'équipe du ministère des Finances est résolue à offrir l'excellence en leadership des finances, en innovation et en services dans l'intérêt des Néo-Brunswickois. Nous sommes fiers d'exercer avec succès cet important rôle, qui est au centre des priorités de notre gouvernement, soit la création d'emplois, la responsabilité budgétaire et l'amélioration de la qualité de vie des familles du Nouveau-Brunswick.

Cette année a été marquée par le changement positif et par une attention renouvelée. Certains membres du personnel de l'ancien ministère des Finances ont été transférés au nouveau Conseil du Trésor créé au printemps 2016. Le changement a été un succès, et les deux ministères continuent de travailler en étroite collaboration pour soutenir le plan financier du gouvernement visant à rétablir l'équilibre des finances de notre province d'ici 2020-2021.

Avec ce changement, le ministère des Finances est responsable de l'impôt et de la politique fiscale, de l'administration du revenu, de la gestion de la trésorerie, de la politique de jeu et de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, et assume des responsabilités de surveillance continue pour la Commission des services financiers et des services aux consommateurs et la Société des alcools du Nouveau-Brunswick.

En mars 2017, le ministère des Finances a lancé son rafraîchissement stratégique: FIN 2.0. Il s'agissait d'une initiative d'employés qui a vu la création d'une équipe d'orientation dont la tâche est de créer une nouvelle vision pour le Ministère. Avec la participation de collègues de travail, l'équipe a annoncé cette nouvelle orientation en juin 2017. C'est avec fierté que je vous informe que la nouvelle vision du ministère des Finances consiste à offrir l'excellence en matière de conduite, d'innovation et de services dans le domaine des finances. Notre mission est d'adopter une conduite responsable en matière de finances et d'innovation et relativement aux conseils, programmes et services qui sont fournis aux gens du Nouveau-Brunswick. L'équipe du ministère des Finances s'est engagée à l'égard de ce rôle important, et j'aimerais souligner la participation de l'ensemble du personnel à l'établissement de cette nouvelle vision pour notre équipe.

Le ministère des Finances a établi un partenariat avec le ministère du Développement social en ce qui concerne le Programme d'aide pour l'énergie domestique, un programme important qui fournit une aide financière aux personnes et aux familles au cours des mois les plus froids de l'année. Notre gouvernement a renouvelé ce programme, qui devait à l'origine prendre fin en 2016, pour cinq années supplémentaires. Le seuil de revenu pour le programme a été augmenté. Je suis fière de la participation du Ministère à ce programme, l'un des nombreux programmes disponibles pour aider les familles dans le besoin du Nouveau-Brunswick.

Le Ministère obtient son succès grâce à l'engagement continu et au travail ardu de notre équipe talentueuse. Nous demeurons axés sur notre vision, et nous nous sommes engagés à l'égard des priorités que sont la croissance économique, la création d'emplois et l'amélioration de la vie de toutes les familles du Nouveau-Brunswick.

Nicole Picot Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officiel qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision des stratégies. Ce processus donne à la fonction publique une méthode éprouvée permettant d'exécuter la stratégie, d'augmenter l'obligation de rendre des comptes et d'alimenter constamment l'amélioration.

L'élaboration de la stratégie au moyen du système de gestion officiel repose tout d'abord sur la vision stratégique d'un Nouveau-Brunswick en marche. Cette vision est ancrée dans cinq secteurs prioritaires :

- 1. Emplois Créer l'environnement le plus propice aux emplois générés par les Néo-Brunswickois, les entreprises, leurs idées, leur esprit d'entreprise et leur ardeur au travail. Les efforts de croissance seront guidés par le *Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick*, qui est axé sur les piliers suivants : accroître la main-d'œuvre, renforcer la capacité d'innovation, favoriser l'agilité du gouvernement, favoriser les investissements publics et privés dans l'infrastructure stratégique et accroître l'investissement en capital du secteur privé.
- 2. Éducation Améliorer l'éducation comme décrit dans deux plans de dix ans, Everyone at Their Best (secteur anglophone) et *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* (secteur francophone), qui fixent des objectifs pour le système d'apprentissage précoce et d'éducation et établissent des attentes claires en matière de normes et de rendement. Les domaines prioritaires pour la première année sont de s'assurer que les enfants et autres apprenants développent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie, d'améliorer la littératie et la numératie pour tous les apprenants et de travailler à rendre les études postsecondaires plus accessibles et abordables.
- 3. Familles Créer un Nouveau-Brunswick plus sain et plus fort en se concentrant sur sept secteurs prioritaires : améliorer l'accès aux soins primaires et aux soins de courte durée, promouvoir le mieux-être, soutenir les personnes ayant des problèmes de santé mentale, faciliter le vieillissement en santé et le soutien aux aînés, faire progresser l'égalité des femmes, réduire la pauvreté et fournir un soutien aux personnes ayant un handicap.
- 4. Relations avec le gouvernement fédéral et les Autochtones Établir des relations plus solides avec les Premières Nations, renforcer les mesures relatives aux changements climatiques et travailler avec le gouvernement fédéral en vue de maximiser le financement fédéral, notamment en optimisant le financement pour les infrastructures et en accroissant la main-d'œuvre grâce à l'immigration.
- 5. Province intelligent Offrir aux contribuables une plus grande valeur pour leur argent en transformant la culture du gouvernement grâce à l'élimination des chevauchements, à l'adoption d'innovations en technologie afin d'améliorer les services et les économies et à veiller à ce que le GNB dispose d'une main-d'œuvre disponible qui possède les compétences, la formation, le soutien, le leadership et le milieu de travail dont elle a besoin pour réussir.

Faits saillants

Au cours de l'exercice 2016-2017, le ministère des Finances s'est concentré sur ces priorités stratégiques, de la façon suivante :

- La Division de la politique fiscale a participé aux discussions intergouvernementales sur le financement en matière de santé. Le Nouveau-Brunswick a été la première province à conclure une nouvelle entente bilatérale en matière de santé avec le gouvernement fédéral en décembre 2016, qui entraînera un financement fédéral supplémentaire en soutien aux soins à domicile et aux soins de santé mentale au cours des dix prochaines années.
- La Direction de la recherche et de la politique de l'administration de l'impôt a poursuivi la phase de mise en œuvre des modifications à la *Loi sur la taxe de vente harmonisée* en ce qui concerne les véhicules, entraînant la découverte de plus de 300 cas d'évasion fiscale.
- En août 2016, la Direction des services de vérification et d'enquête a lancé de nouveaux processus relatifs aux vérifications de la taxe provinciale sur les véhicules en vertu de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée*. Dans le cadre des transactions de véhicule choisies pour les examens de routine en vue d'assurer la conformité à la Loi, certaines de ces transactions ont été aiguillées vers la Direction des services de vérification et d'enquête pour un examen et une enquête approfondis. Du 1 août 2016 au 31 mars 2017, la Direction a effectué 148 vérifications et évalué un montant de taxe supplémentaire de 160 832 \$.
- La Direction de la gestion des comptes a réussi à mettre en œuvre un changement organisationnel afin de simplifier les services et de réduire les retards pour les Néo-Brunswickois.
- Les charges du Service de la dette publique ont été inférieures de 26,7 millions de dollars aux 700 millions de dollars prévus au budget. Les économies sont attribuables à une combinaison de facteurs, notamment le moment des entrées ou des sorties de liquidités, les taux d'intérêt inférieurs aux prévisions, la gestion novatrice des programmes d'emprunt et de relations avec les investisseurs soulignée par deux émissions d'obligations en francs suisses, et la gestion améliorée des liquidités.
- La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick a effectué une vérification opérationnelle de Casino Nouveau-Brunswick.
- Renouvellement du contrat de fournisseur de service pour la dotation et la gestion du Centre de renseignements sur le jeu responsable chez Casino Nouveau-Brunswick.
- Collaboration avec les provinces actionnaires de la Société des loteries de l'Atlantique pour répondre aux recommandations formulées par les covérificateurs dans le cadre de la vérification générale de la Société.
- Soutien opérationnel continu à la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, y compris la réalisation de vérifications des états financiers de deux exercices financiers.
- Traitement de 97 mémoires au Conseil exécutif de ministères et d'organismes et réponse à 57 demandes liées à la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée.

Mesures de rendement

Voici certaines mesures de rendement du Ministère mises en œuvre dans le cadre du processus d'excellence du rendement et conformément aux priorités du gouvernement.

Emplois	Mesures	
Accroître l'investissement en capital du secteur privé.	Augmenter l'utilisation du crédit d'impôt (prévision et valeur réelle du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises et des investissements de corporations de développement économique communautaires).	
Gouvernement intelligent	Mesures	
Éliminer le gaspillage et les chevauchements.	Taux d'amélioration au moyen de l'amélioration continue.	

Emplois

Objectif de la mesure

Accroître l'investissement en capital du secteur privé.

Mesure

Augmenter l'utilisation du crédit d'impôt (prévision et valeur réelle du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises et des investissements de corporations de développement économique communautaires).

Description de la mesure

À la suite d'un engagement du gouvernement du Nouveau-Brunswick, on a modifié la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises afin d'augmenter le crédit d'impôt à 50 % pour les investissements dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick effectués par des particuliers admissibles en vertu du programme.

Augmenter l'utilisation du crédit d'impôt, les prévisions et la valeur réelle de CIIPE/CDEC (M \$)



Rendement général

Les modifications à la Loi ont continué de favoriser la participation et les investissements accrus dans le programme. Les investissements ont dépassé le niveau de 2015 de 9,7 % pour atteindre 35,2 millions de dollars. Le nombre d'investisseurs a augmenté à 190, soit une augmentation de 24,1 % par rapport à 2015, ce qui est un bon indicateur que le programme est de plus en plus reconnu en tant qu'outil efficace pour augmenter les investissements de capitaux.



Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Avec la proclamation de la modification à la Loi et au règlement pour ajouter les investisseurs dans les corporations et les coopératives de développement économique communautaires, un plus grand nombre de Néo-Brunswickois sont au courant de ce programme de crédit d'impôt. Le Ministère tient compte de cette mesure afin de déterminer la sensibilisation des Néo-Brunswickois à l'égard du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a offert des séances d'information sur demande aux organisations de l'ensemble de la province afin de promouvoir le programme.

Province intelligent

Objectif de la mesure

Éliminer le gaspillage et les chevauchements.

Mesure

Taux d'amélioration au moyen de l'amélioration continue.

Description de la mesure

Cette mesure suivait le pourcentage d'amélioration des économies directes et indirectes comparativement au budget ordinaire du Ministère.

Taux d'amélioration via l'amélioration continue (%)



Rendement général

À la fin de 2016-2017, le Ministère avait réalisé des économies de plus de 4,2 millions de dollars, augmenté ses recettes et évité des coûts grâce aux efforts d'amélioration continue.

Référence : 12,31 %

- - - - Objectif : 16,18 %

Réel : 24,69 %

Quelle est la raison d'être de cette mesure?

Il s'agit d'une bonne mesure qui indique une plus grande efficience et une gestion plus intelligente.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les projets suivants ont contribué à l'accomplissement des objectifs d'amélioration continue du Ministère :

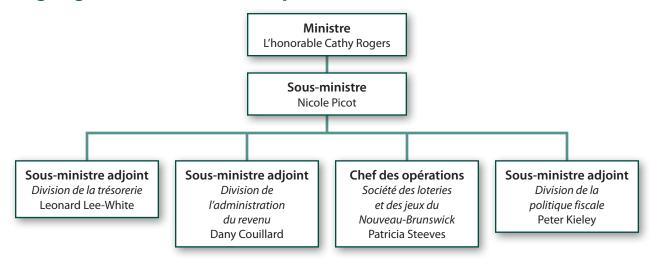
- Taxe provinciale sur les véhicules amélioration de la législation afin de réduire l'évasion fiscale.
- Dossiers électroniques convertir les fichiers papier en fichiers électroniques au moyen du système HP Trim.
- Gestion quotidienne mettre en œuvre la gestion quotidienne au sein du Ministère.
- Distribution de la charge de travail équilibrer la charge de travail des employés administratifs du Ministère.
- Recouvrements et processus liés à la taxe de vente améliorer les processus et les procédures opérationnelles normalisées au sein des ministères.

Survol des activités du Ministère

Le ministère des Finances est un organisme central du GNB dont la mission consiste à fournir un leadership, des conseils, des programmes et des services financiers responsables et novateurs aux gens du Nouveau-Brunswick.

Le nombre d'employés au ministère des Finances (temps plein, temps partiel et contractuels) en 2016-2017 était de 130.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Division des relations avec les organismes et des services généraux

Dans le cadre de la réorganisation du ministère des Finances, une nouvelle division a été établie au sein du Ministère, qui intègre un certain nombre d'unités spécialisées et la fonction de services financiers en une seule division à multiples facettes. Ainsi, la **Division des relations avec les organismes et des services généraux** incorpore plusieurs rôles, responsabilités et services complexes et variés offerts au sein du Ministère ainsi qu'au gouvernement central et aux organismes clients internes et externes. La Division des relations avec les organismes et des services généraux comprend quinze employés dans trois directions: Relations avec les organismes et Politique sur le jeu, Services financiers et Services stratégiques.

La Direction des relations avec les organismes et de la politique sur le jeu est responsable de la surveillance des programmes de jeu provinciaux qui fournissent plus de 150 millions de dollars en recettes au gouvernement et offre du soutien aux organismes qui génèrent plus de 170 millions de dollars en recettes provinciales. Elle offre des conseils stratégiques, de l'information et des recommandations et entreprend des recherches et des analyses financières relatives à la politique et aux programmes de jeu de la province ainsi qu'aux initiatives de jeu responsable. La Direction gère les ententes de fournisseurs de services du casino et est responsable devant le conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick pour ses activités quotidiennes. La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick est une société de la Couronne établie en vertu de la Loi sur la réglementation des jeux à titre d'entité de direction et de gestion responsable des activités de jeu provinciales et à titre d'intervenant du Nouveau-Brunswick au sein de la Société des loteries de l'Atlantique. En outre, la Direction offre des conseils sur l'élaboration des politiques ainsi qu'un soutien et une surveillance de la responsabilité dans la gestion de la relation du Ministère avec les organismes dont il est responsable. Ces entités comprennent la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick et la Société des alcools du Nouveau-Brunswick. On a attribué à la Direction des responsabilités en ce qui concerne le nouveau secteur de politiques du cannabis à usage récréatif. Elle gère également les ententes de partage des recettes de jeu avec les Premières Nations.

La Direction des services financiers offre des services de comptabilité, des conseils financiers, des fonctions d'analyse et de contrôle, des services de gestion de l'actif, de gestion des risques, de surveillance financière et de production de rapports financiers à 15 ministères et organismes avec un budget combiné de 34 millions de dollars. Elle s'assure que l'établissement du budget annuel est conforme aux politiques, aux priorités et aux objectifs de dépense définis dans le cadre financier du GNB et est responsable de la préparation des documents de rapports budgétaires annuels. Elle offre des services de comptabilité à la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, notamment la préparation des états financiers annuels de la Société. La Direction gère les exigences en matière de télécommunication pour le Ministère et ses groupes de clients.

La Direction des services stratégiques offre des services de facilitation, des conseils et de l'encadrement dans l'élaboration et l'exécution du plan stratégique, ainsi que l'orientation du Ministère, la coordination et la gestion du processus de planification législative pour le Ministère et ses organismes connexes. Elle coordonne les examens et surveille toutes les questions liées aux soumissions pour les cinq comités du Cabinet (p. ex. mémoire au Conseil exécutif, avis d'intention) pour le Ministère et ses organismes connexes. La Direction fournit des services de gestion de projet et gère la mise en œuvre du processus d'excellence de rendement par l'intermédiaire du système de gestion officiel au sein du Ministère (le rôle du champion de l'harmonisation du Ministère réside au sein de la Direction). La Direction administre la gestion des dossiers électroniques et des systèmes de numérisation et offre un leadership en matière de gestion des nombreux programmes complexes de gestion de l'information du Ministère.

FAITS SAILLANTS

- Intégration de diverses unités au sein du Ministère afin de former la nouvelle division.
- Élaboration et mise en œuvre de processus collaboratifs afin de soutenir les organismes.
- Achèvement et rapprochement des résultats du processus de résolution des différends en ce qui concerne les ententes de partage des recettes de jeu.
- Traitement de 97 mémoires au Conseil exécutif de ministères et d'organismes et réponse à 57 demandes liées à la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée.
- Lancement du rafraîchissement stratégique FIN 2.0.

Division de la trésorerie

La **Division de la trésorerie** est responsable du financement du gouvernement du Nouveau-Brunswick et des sociétés de la Couronne, de la gestion du Fonds consolidé et du Service de la dette publique, de l'investissement et de l'administration de divers fonds dédiés et de la fourniture d'analyse et de conseils sur la stratégie financière et la gestion des risques. La Division est composée de la Direction des marchés financiers et de la Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie.

La Direction des marchés financiers est responsable d'élaborer des stratégies annuelles d'emprunt à long terme ainsi que de garantir, de négocier, d'exécuter, de régler et de déclarer la dette sous forme de débenture. Cela comprend l'exécution et la gestion des instruments connexes au besoin, comme le taux d'intérêt, la couverture de risque de devises étrangères et les produits dérivés. Les relations et les communications continuelles avec les intervenants et les investisseurs font partie intégrante de la gestion de la dette. La Direction est responsable de l'élaboration de politiques et de stratégies, de l'investissement et des rapports relatifs aux fonds d'amortissement et aux fonds en fiducie, ainsi que de réaliser des analyses et de donner des conseils sur la stratégie financière et comptable.

La Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie est responsable de la gestion et de la conciliation de la trésorerie du Fonds consolidé et de divers fonds dédiés. La Direction agit à titre de perceptrice du revenu pour le compte du gouvernement du Nouveau-Brunswick, initie les opérations de change, émet des dettes sous forme de bons du Trésor, négocie et gère les conventions bancaires, exploite les sociétés de financement de la Couronne, fait les prévisions du Service de la dette publique, s'assure que les intérêts et les paiements du principal sur la dette sont versés au moment opportun, agit à titre de liaison avec les agences de notation et réalise des analyses et donne des conseils sur la stratégie financière et comptable.

FAITS SAILLANT

Les charges du Service de la dette publique étaient inférieures de 26,7 millions de dollars par rapport aux 700 millions de dollars prévus au budget. Les économies sont attribuables à une combinaison de facteurs, notamment le moment des entrées ou des sorties de liquidités, les taux d'intérêt inférieurs aux prévisions, la gestion novatrice des programmes d'emprunt et de relations avec les investisseurs soulignée par deux émissions d'obligations en francs suisses, et la gestion améliorée des liquidités.

Division de la politique fiscale

La Division de la politique fiscale fournit des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information sur les politiques fiscales et budgétaires, les relations financières intergouvernementales et l'économie. La Division offre des conseils et elle formule des recommandations concernant l'analyse, l'élaboration et la mise en place des politiques fiscales du gouvernement. La Division a la responsabilité de l'élaboration et de la surveillance du plan budgétaire et du cadre fiscal pluriannuel, de la coordination de la préparation et de la production du discours annuel sur le budget, des rapports fiscaux et économiques, et de la surveillance et des rapports sur le rendement économique du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Elle est également responsable des prévisions économiques et des recettes, de la fourniture de données et d'analyses statistiques et des consultations entre le gouvernement fédéral et les provinces en matière de fiscalité, des programmes conformément à la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, ainsi que du Régime de pensions du Canada (RPC).

La Division est composée de la Direction de la politique fiscale et des revenus, de la Direction de l'analyse économique et statistique et de la Direction de la politique de l'impôt.

La Direction de la politique fiscale et des revenus contribue à la protection des intérêts financiers de la province en offrant des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information concernant les relations fiscales intergouvernementales. La Direction joue un rôle clé dans l'élaboration du cadre fiscal pluriannuel et du budget provincial, la préparation du discours sur le budget, des rapports fiscaux et économiques, la surveillance du plan budgétaire et la coordination des prévisions générales des recettes du gouvernement. Elle participe aux consultations intergouvernementales sur les principaux programmes de transfert du gouvernement fédéral, dont les transferts de péréquation et les transferts en matière de programmes de santé et sociaux, et au maintien continu de ces programmes. Elle prend part également aux consultations intergouvernementales sur le Régime de pensions du Canada.

La Direction de l'analyse économique et statistique assume des fonctions de planification, de surveillance et d'analyse économiques, ce qui inclut des services de soutien aux ministères. La Direction offre au gouvernement des services de recherche, d'analyse et d'information socioéconomiques et démographiques. Elle mène ses activités de statistique conformément à la *Loi sur les statistiques* par l'intermédiaire du bureau de coordination. La Direction coordonne la rédaction du discours sur le budget et d'autres rapports fiscaux et économiques.

La Direction de la politique de l'impôt effectue des recherches et des analyses sur des questions ayant trait aux politiques fiscales. Elle élabore des options, offre des renseignements, des conseils et des recommandations en matière de fiscalité, et met en œuvre des mesures législatives appuyant les priorités du gouvernement en matière de politiques fiscales. Le travail d'élaboration des politiques de la Direction a trait à tous les aspects de l'imposition : impôt sur le revenu (des sociétés et des particuliers), taxes à la consommation (taxe de vente harmonisée [TVH], taxe sur l'essence et les carburants, taxe sur le tabac), impôt foncier et autres taxes. Les responsabilités de la Direction comprennent les consultations fédérales-provinciales sur les questions fiscales et la négociation avec le gouvernement fédéral relativement aux ententes d'impositions conclues entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

FAITS SAILLANTS

- La Division a travaillé avec les gouvernements fédéral et provinciaux sur des options potentielles pour une amélioration modeste et graduelle du RPC dans le cadre du travail permanent sur le niveau adéquat du revenu de retraite. En juin 2016, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est joint au gouvernement fédéral et à celui d'autres provinces pour conclure un accord de principe favorisant une augmentation modeste et équilibrée au RPC. En mars 2017, le gouvernement fédéral a annoncé l'entrée en vigueur du projet de loi C-26, qui améliorera le RPC à compter de 2019.
- La Division a participé aux discussions intergouvernementales sur le financement en matière de santé. Le Nouveau-Brunswick était la première province à conclure un nouvel accord bilatéral en matière de santé avec le gouvernement fédéral en décembre 2016, qui entraînera un financement fédéral supplémentaire en soutien aux soins à domicile et aux soins de santé mentale au cours des dix prochaines années.
- La Division a soutenu la mise en œuvre des mesures productrices de recettes annoncées dans le budget 2016-2017 liées au processus de révision stratégique des programmes. Cela comprenait un nouveau crédit pour la TVH à l'intention des personnes à faible et à moyen revenu qui a fourni un montant estimé à 75 millions de dollars aux Néo-Brunswickois en 2016-2017. La Division a également soutenu l'engagement du GNB à aider les petites entreprises en réduisant le taux d'imposition sur le revenu des petites entreprises à 3 % dans le budget 2017-2018, marquant la troisième réduction du taux d'imposition en trois ans.
- La Division a travaillé avec ses homologues fédéralprovinciaux-territoriaux du secteur des statistiques à la préparation et à la promotion du recensement de 2016, renforçant son importance et encourageant les Néo-Brunswickois à participer. Le taux de réponse de collecte pour le Nouveau-Brunswick était de 98,3 %, ce qui est conforme au taux national.

Division de l'administration du revenu

La Division de l'administration du revenu assure l'administration équitable, efficace et efficiente des programmes réglementaires et d'impôt. Elle offre également des conseils d'orientation stratégique et de l'information sur les relations fédérales-provinciales-territoriales en matière de politiques fiscales. Elle siège à un certain nombre de comités intergouvernementaux sur des questions d'intérêt commun et travaille en étroite collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). La Division est composée de la Direction de la recherche et la politique de l'administration, de la Direction de la gestion des comptes et de la Direction des services de vérification et d'enquête.

La Direction de la recherche et la politique de l'administration de l'impôt assure le respect des lois ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principaux domaines de responsabilité incluent l'analyse des questions d'application de l'impôt, la fourniture d'interprétations et de conseils, et l'élaboration de propositions de modifications législatives.

La Direction de la gestion des comptes est chargée de veiller à la prestation efficace des programmes ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principaux domaines de responsabilité comprennent l'immatriculation et la délivrance de licences et permis aux entreprises, la facturation et la perception de l'impôt foncier, le traitement des déclarations d'impôt et des demandes de remboursement, les fonctions comptables reliées aux recettes, l'élaboration et la mise en application des modifications législatives et la prestation d'un soutien et de conseils d'expert indispensables en matière d'administration des programmes fiscaux.

La Direction des services de vérification et d'enquête remplit des fonctions de vérification, d'assurance et de contrôle des remboursements en plus d'assurer la formation, l'inspection et l'information concernant les services liés aux programmes. Elle assure une surveillance de la conformité des activités visées par les lois désignées, tant au sein du Ministère qu'au nom d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

FAITS SAILLANTS

La Direction de la recherche et la politique de l'administration de l'impôt :

 Poursuite de la phase de mise en œuvre des modifications à la Loi sur la taxe de vente harmonisée en ce qui concerne les véhicules, entraînant la découverte de plus de 300 cas d'évasion fiscale.

- Responsable de l'introduction et du soutien administratif dans le cadre d'un nouveau mécanisme de remboursement de la taxe pour les véhicules qui ont un kilométrage exceptionnellement élevé ou qui sont lourdement endommagés.
- Recherche et interprétation en matière d'impôt sur le revenu nécessaires au commissaire de l'impôt pour rendre des décisions relativement à 38 objections au cours de l'exercice financier.

La Direction de la gestion des comptes :

- Mise en œuvre réussie d'un changement organisationnel afin de simplifier les services et de réduire les retards pour les résidents du Nouveau-Brunswick.
- Poursuite de la numérisation de ses dossiers afin de prolonger leur durée de vie et de rehausser la sécurité.
 Plus de 55 300 dossiers ont été numérisés, totalisant 113 400 documents numérisés à ce jour. Atteinte d'efficiences, permettant des réponses plus rapides aux demandes d'information en temps réel en plus d'ajouter des années à la durée d'archivage des documents.

La Direction des services de vérification et d'enquête :

- En août 2016, la Direction a lancé de nouveaux processus liés aux vérifications de la taxe provinciale sur les véhicules en vertu de la Loi sur la taxe de vente harmonisée. Dans le cadre des transactions de véhicule choisies pour les examens de routine en vue d'assurer la conformité à la Loi, certaines de ces transactions ont été aiguillées vers la Direction des services de vérification et d'enquête pour un examen et une enquête approfondis.
- Du 1 août 2016 au 31 mars 2017, la Direction a effectué 148 vérifications en vertu de la taxe provinciale sur les véhicules et un montant de taxe supplémentaire de 160 832 \$ a été évalué.

Indicateurs de rendement clés (IRC)

La Division a mis en œuvre les approches relatives à la gestion quotidienne dans toutes les directions. Des caucus ou réunions hebdomadaires sont effectués et un certain nombre d'IRC sont suivis et mesurés dans chaque direction. Cette approche de gestion fournit au personnel des possibilités régulières de mettre de l'avant des idées concernant l'amélioration des processus.

Information financière

	Budget	Réel
Services personnels	10 290,7	9 363,3
Autres services	2 265,8	2 891,0
Matériel et fournitures	193,6	107,5
Biens et matériel	191,0	77,6
Contributions et subventions	37,0	0
Frais de la dette et autres	90,0	28,5
TOTAL	13 068,5	12 467,9

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue les pouvoirs de dotation à chaque administrateur général pour son ministère. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2016-2017 du ministère des Finances.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année			
Type de poste	2016	2015	
Permanent	121	174	
Temporaire	9	7	
TOTAL	130	181	

Le Ministère a lancé 22 concours, dont sept concours ouverts (publics) et 15 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations suivantes en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination en poste	Description de la nomination du poste	Disposition de la Loi sur la Fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : — un niveau d'expertise et de formation poussé; — un niveau élevé de compétences techniques; — la nécessité d'avoir des experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des groupes de minorités visibles l'égalité d'accès aux possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents identifiés dans les bassins de talents du Ministère ou d'un autre et qui satisfont aux critères en quatre points de l'évaluation du talent, notamment le rendement, la disponibilité opérationnelle, la volonté et l'esprit critique.	16(1)(b)	1
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de transférer les employés issus des Parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) or 16(1)(c)	4
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou qui est nommée pour une période déterminée en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère des Finances ni auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Nº de projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
34	Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2016/Chap-10.pdf	8 avril 2016	Les modifications apportées à la <i>Loi de la taxe sur le capital des corporations financières</i> , incluses dans la <i>Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires</i> , exemptent les caisses populaires réglementées par le gouvernement fédéral de payer la taxe sur le capital des corporations financières du Nouveau-Brunswick.
18	Loi concernant des mesures fiscales http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2016/Chap-12.pdf	28 juin 2016	Modifications apportées à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick</i> visant à mettre en œuvre une augmentation du taux général d'imposition du revenu des sociétés de 12 % à 14 % à compter du 1 avril 2016. La taxe sur le capital des corporations financières du Nouveau-Brunswick a été augmentée de 4 % à 5 % pour les banques à compter du 1 avril 2016. Au même moment, un incitatif a été mis en place pour stimuler les centres de services d'affaires dans le secteur banquier de la province. Les modifications apportées à la <i>Loi de la taxe sur le transfert des biens réels</i> ont augmenté de 0,5 % à 1 % à compter du 1 avril 2016.
23	Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2016/Chap-16.pdf	28 juin 2016	Comme annoncé dans le budget 2016-2017, la taxe applicable aux produits du tabac au Nouveau-Brunswick a été augmentée de 6,52 cents par cigarette ou gramme de tabac en vrac ou haché fin au cours des deux prochaines années. Le 3 février 2016, la taxe sur le tabac a augmenté de 3,26 cents, passant ainsi de 19 cents à 22,26 cents. Ce taux a augmenté à nouveau de 3,26 cents, passant ainsi de 22,26 à 25,52 cents, à partir du 1 février 2017.
46	Loi supplémentaire de 2014-2015 (1) portant affectation de crédits http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2016/Chap-25.pdf	28 juin 2016	La Loi accordait l'autorité législative à l'égard des sommes dépensées au cours de l'exercice financier 2014-2015. Neuf ministères ont eu besoin d'un financement additionnel en 2014-2015.
47	Loi de 2016-2017 portant affectation de crédits http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2016/Chap-26.pdf	28 juin 2016	La Loi a fermé le budget principal des dépenses et le budget principal des immobilisations présentés par le gouvernement.
31	Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2016/Chap-29.pdf	8 juillet 2016	Les modifications contenues dans la Loi modifiant la <i>Loi sur la taxe de vente harmonisée</i> ont entraîné une hausse de deux points de pourcentage du taux de la taxe provinciale sur les véhicules et d'autres biens personnels physiques acquis auprès d'une société non inscrite aux fins de la TVH, à compter du 1 juillet 2016, afin de compenser le nouveau taux de TVH combiné annoncé dans le budget de 2016-2017, qui a été déposé le 2 février.
32	Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau- Brunswick http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2016/Chap-30.pdf	8 juillet 2016	La modification a mis en œuvre : une réduction des taux marginaux maximaux d'imposition sur le revenu personnel, un nouveau crédit pour la TVH, une réduction du taux d'imposition sur le revenu des petites entreprises et des ajustements aux taux de crédit d'impôt pour dividendes du Nouveau-Brunswick.
40	Loi sur les emprunts de 2016 http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2016/Chap-32.pdf	8 juillet 2016	La Loi permettait au lieutenant-gouverneur en conseil, en vertu de l'article 4 de la <i>Loi sur les prêts de la province</i> , à autoriser la ministre des Finances de recueillir des sommes d'argent n'excédant pas 775 millions de dollars en tout.
5	Loi concernant la Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2016/Chap-40.pdf	16 décembre 2016	Les modifications élargissent les dispositions en matière de conformité, d'investigation et d'exécution applicables aux sociétés de prêt sur salaire à tous les autres fournisseurs de crédit.

Nº de projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
9	Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau- Brunswick http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2016/Chap-43.pdf	16 décembre 2016	Les modifications prolongent le Programme d'aide pour l'énergie domestique pour les cinq prochaines années.
21	Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2016/Chap-51.pdf	16 décembre 2016	Les modifications à la Loi protègent les recettes, règlent les questions d'ordre opérationnel ambiguës et fournissent d'autres outils d'exécution.
22	Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu http://www.gnb.ca/0062/acts/BBA-2016/Chap-52.pdf	16 décembre 2016	Les modifications apportées à la Loi favorisent une meilleure administration par l'amélioration de l'autorité en matière d'inspection, une utilisation plus efficiente de la délégation de pouvoirs et des processus plus efficients concernant l'audition des appels.

Les lois et les règlements pour lesquels le Ministère était responsable en 2016-2017 sont accessibles au : http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=13

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le Plan sur les langues officielles du Ministère a été élaboré en fonction du nouveau Plan sur les langues officielles du gouvernement présenté en 2015. Le plan d'action du Ministère comprend des moyens stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activité (axes) établis dans le **Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale du gouvernement du Nouveau-Brunswick**. Ces plans font partie d'une initiative visant à faire progresser le statut des langues officielles et à s'assurer que les mesures nécessaires sont prises par le Ministère pour remplir les obligations prévues par la *Loi sur les langues officielles*.

Aye 1

Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province.

- Objectif: s'assurer que le Ministère a maintenu et mis à jour les profils linguistiques appropriés. Lorsque le Ministère embauche un employé bilingue pour une équipe linguistique, s'assurer de le faire évaluer par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.
- Les profils linguistiques ont tous été actualisés et tenus à jour régulièrement pour s'assurer que les exigences linguistiques établies dans chaque unité de travail répondaient aux besoins des clients, conformément à la politique sur la langue de service.

Axe 2

Environnement et cadre qui encouragent tous les employés à parler la langue officielle de leur choix dans le milieu de travail.

• Objectif: s'assurer que les services au personnel et les autres services destinés aux employés étaient disponibles dans la langue officielle choisie par l'employé. Dans le cadre de son plan d'action, le Ministère s'assure que les nouveaux employés, les employés mutés d'autres ministères et les employés actuels sont au courant qu'ils peuvent travailler dans la langue officielle de leur choix.

Ave 3

S'assurer que les politiques et programmes gouvernementaux nouveaux et révisés tiennent compte des réalités des communautés de langue officielle de la province.

Voici certains des efforts constants du Ministère fournis pour promouvoir les langues officielles :

- s'assurer que les langues officielles sont un des éléments clés pris en compte dans l'élaboration des politiques internes et externes:
- s'assurer que les communications écrites et verbales faites aux employés sont offertes dans les deux langues et au même moment;
- mener les réunions d'examen du rendement dans la langue officielle de choix de l'employé;
- faire la promotion continue des langues officielles dans les diverses activités de formation et à tous les événements réunissant du personnel.

Axe 4

S'assurer que les employés de la fonction publique possèdent une bonne connaissance et compréhension de la Loi sur les langues officielles, des politiques et des règlements pertinents de même que des obligations du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de langues officielles.

- Objectif: lors des réunions d'examen du rendement, les gestionnaires s'assurent que les employés sont au courant et ont mis à jour leurs connaissances des obligations du GNB en matière de langues officielles. Lorsque de nouveaux employés sont embauchés au Ministère, le responsable des ressources humaines envoie un courriel avec les liens vers les politiques relatives aux langues officielles.
- Stratégie : les gestionnaires sont au courant que les examens du rendement doivent être effectués dans la langue officielle de choix afin d'être conformes aux politiques relatives aux langues officielles. Une section a été ajoutée aux examens du rendement afin d'indiguer la langue officielle du choix de l'employé pour la réunion.

Le premier bulletin sur les langues officielles a été distribué à tous les employés.

Conclusion

Le Ministère a assuré la promotion constante des politiques sur les langues officielles et a continué d'offrir des services de qualité aux clients, dans la langue officielle de leur choix. Le Ministère n'a reçu aucune plainte relative aux langues officielles et est très fier de cette réussite.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne		Recommandations		
		Adoptées		
Ministère des Finances – Système d'impôt foncier (2012) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2012V1/AGrepf.pdf Chapitre 3, pages 78 à 81 et 90 et 91	7	7		
Ministère des Finances – Système d'impôt foncier (2013) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V1/Agrepf.pdf Chapitre 4, pages 91 à 94	5	5		
Ministère des Finances – Recouvrement des créances (2013) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V2/agrepf.pdf Chapitre 5, pages 213 à 217	2	2		
Ministère des Finances – Points découlant de notre audit des états financiers de la province (2014) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2014V1/Chap4f.pdf Chapitre 4, pages 108 et 109	2	2		
Audit de la province du Nouveau-Brunswick : Observations sur les régimes de retraite (2015) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Chap3f.pdf Chapitre 3, pages 69 à 76	6	3		
Ministère des Finances – Points découlant de notre audit des états financiers de la province (2015) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Chap6f.pdf Chapitre 6, pages 153 et 155	3	3		
Ministère des Finances – Dette publique (2015) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V4/Chap2f.pdf Chapitre 2, pages 18 et 19	8	0		
Ministère des Finances – Points découlant de notre audit des états financiers de la province (2016) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V4/Chap4f.pdf Chapitre 4, pages 97 et 107	2	2		

Rapport sur la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère des Finances n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2016-2017.

Annexe : Volumes d'activité pour 2016-2017

Tableau 1 : Services de vérification et d'enquête

Activité de programme ou service	Volume de cession
Vérifications	1 703
Examens et inspections de la conformité	454
Enquêtes	324
Visites d'information	342
Élimination des retours délinquants	45
Remboursements	32
Pénalités administratives	145
Poursuites et contrôles routiers	69
Total partiel	3 114
Avertissements et amendes	25
Examen des vérifications d'autres instances	390
Volume total	3 529

Tableau 2: Services des programmes

Le tableau suivant fournit les activités de 2016-2017 et les dépenses ou recettes correspondantes des divers programmes en matière de prestations et d'impôts administrés par la Division de l'administration du revenu.

Programme ou service	Volume (nombre)	Montant (000 \$)
Paiements de la taxe sur le capital des corporations financières	168	30 645
Remboursements au titre du programme de la taxe sur le capital des corporations financières	13	3 463
Paiements faits par les percepteurs au titre des carburants	1 395	312 247
Remboursements des taxes sur les carburants	2 500	23 402
Remboursements de la taxe de vente harmonisée	56	411
Programme d'aide pour l'énergie domestique	51 178	5 118
Dégrèvement d'impôt foncier pour personnes à faible revenu (de janvier à décembre 2016)	26 545	6 700
Prestation pour personnes âgées à faible revenu	42 983	17 193
Paiements au titre de la taxe provinciale sur les véhicules	51 869	23 081
Remboursements de la taxe provinciale sur les véhicules	1 168	512
Certificats d'impôt foncier	21 809	531
Paiements de l'impôt foncier	748 757	1 075 981
Remboursements de l'impôt foncier	6 684	12 224
Programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées	99	79
Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises *	190	35 281
Taxe sur les biens personnels désignés	1 360	1 622
Paiements faits par les percepteurs au titre du tabac	221	168 163
Remboursements de la taxe sur le tabac	339	10 510

^{*} Ces chiffres représentent le nombre de demandes approuvées et la valeur totale des investissements.